



Parc national  
Banff

# Guide du visiteur

## 2023 – 2024



S. Martin

**Nouveaux  
renseignements sur  
les autobus et les  
navettes :**  
Voir la page 4



Also available in English

Sentier du Lac-Minnewanka



Parcs  
Canada Parks  
Canada

Canada



W. Lambert

Lac Two Jack



Z. Lynch

Rive du lac Louise

## Le premier parc national du Canada

Le parc national Banff est un important lieu de découverte de l'histoire et de la nature. Depuis des millénaires, les peuples autochtones utilisent les terres et les eaux du parc pour leurs activités de subsistance, leurs cérémonies, leurs échanges commerciaux et leurs déplacements. Nous leur sommes reconnaissants de leur intendance continue, et nous les remercions de bien vouloir partager ce territoire avec nous.

En 1885, une petite parcelle entourant les sources thermales Cave and Basin a été officiellement protégée et est devenue le noyau du premier parc national du Canada. Au-delà de 130 ans plus tard, le parc national Banff accueille chaque année des millions de visiteurs, venus découvrir la beauté naturelle de cette aire protégée, ses possibilités d'aventure de plein air, ses sept lieux historiques nationaux et sa faune emblématique, depuis le grizzli jusqu'à la physse des fontaines de Banff.

Venez voir par vous-même! Le parc national Banff vous offre des montagnes de possibilités.

## Un site du patrimoine mondial de l'UNESCO

Quatre des parcs nationaux des montagnes – les parcs Banff, Jasper, Yoho et Kootenay – font partie du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes, créé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour l'agrément et l'enrichissement des connaissances de tous les peuples. Plusieurs attributs ont concouru à cette désignation : leurs vastes étendues sauvages, la diversité de leur flore et de leur faune, leur beauté naturelle exceptionnelle et la présence de bijoux tels que le lac Louise, le lac Maligne, le champ de glace Columbia et les fossiles des schistes argileux de Burgess.



## Table des matières

Transports en commun .....	4-5
Camping .....	6
Carte du parc .....	7
Carte de la promenade des Glaciers .....	8-9
Carte du secteur de Lake Louise .....	10-11
Carte de la promenade de la Vallée-de-la-Bow ..	12-13
Carte de Banff .....	14-15
Carte du secteur du lac Minnewanka .....	16
À vélo dans le parc national Banff .....	17
Programmes et activités d'interprétation .....	17
La faune et vous .....	18-19
Identification de la faune .....	20-21
Protéger les eaux du parc .....	22
Bénévolat dans le parc national Banff .....	22
Récits de conservation .....	23
Règlements des parcs nationaux .....	24-25
Sécurité en montagne .....	26
Aventures hivernales .....	27

## Nos coordonnées

### Parc national Banff

**Centre d'accueil du parc national Banff :** 224, avenue Banff  
**Gare ferroviaire de Banff :** 327, avenue Railway  
 403-762-1550 | [banffinfo@pc.gc.ca](mailto:banffinfo@pc.gc.ca)

### Centre d'accueil de Lake Louise :

201 Village Road (près du centre commercial Samson Mall)  
 403-522-3833 | [ll.info@pc.gc.ca](mailto:ll.info@pc.gc.ca)

[parcs.canada.ca/banff](http://parcs.canada.ca/banff)

Heures d'ouverture : [parcs.canada.ca/banff-heures](http://parcs.canada.ca/banff-heures)

### Parc national Jasper

#### Centre d'information du parc national Jasper :

780-852-6176 | [parcs.canada.ca/jasper](http://parcs.canada.ca/jasper)  
 Tourism Jasper : 780-852-6236, [jasper.travel](http://jasper.travel) (en anglais seulement)

### Parc national Kootenay

#### Centre d'accueil du parc national Kootenay :

250-347-9505 | [parcs.canada.ca/kootenay](http://parcs.canada.ca/kootenay)  
 Tourism Radium/chambre de commerce de Radium :  
 1-888-347-9331, [radiumhotsprings.com](http://radiumhotsprings.com) (en anglais seulement)

### Parc national Yoho

#### Centre d'accueil du parc national Yoho :

250-343-6783 | [parcs.canada.ca/yoho](http://parcs.canada.ca/yoho)  
 Tourism Golden : 1-800-622-4653  
[tourismgolden.com](http://tourismgolden.com) (en anglais seulement)  
[field.ca](http://field.ca) (en anglais seulement)

### Parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers

#### Centre de la découverte du Col-Rogers :

250-837-7500 | [parcs.canada.ca/glacier](http://parcs.canada.ca/glacier) |  
[parcs.canada.ca/revelstoke](http://parcs.canada.ca/revelstoke)  
 Tourism Revelstoke : 1-800-487-1493  
[seerevelstoke.com](http://seerevelstoke.com) (en anglais seulement)

### Parc national des Lacs-Waterton

#### Centre d'accueil du parc national des Lacs-Waterton :

403-859-5133 | [parcs.canada.ca/waterton](http://parcs.canada.ca/waterton)  
 Chambre de commerce de Waterton :  
[mywaterton.ca](http://mywaterton.ca) (en anglais seulement)

## Liens utiles



**Renseignements sur les autobus/navettes :** [parcs.canada.ca/banff-transport](http://parcs.canada.ca/banff-transport) ou [explorethepark.ca](http://explorethepark.ca) (en anglais seulement)



**Dépliants :** [parcs.canada.ca/depliants-banff](http://parcs.canada.ca/depliants-banff)



**Droits d'entrée du parc national Banff :** [parcs.canada.ca/laissezpasser-banff](http://parcs.canada.ca/laissezpasser-banff)



**Prévisions météorologiques :** [meteo.gc.ca/403-762-2088](http://meteo.gc.ca/403-762-2088)



**Bulletins importants :** [parcs.canada.ca/bulletins-banff](http://parcs.canada.ca/bulletins-banff)



**Rapport sur l'état des sentiers :** [parcs.canada.ca/sentiersbanff](http://parcs.canada.ca/sentiersbanff)



**Service de répartition du parc national Banff :** 403-762-1470



**Renseignements en temps réel sur le stationnement :** [parcs.canada.ca/banffactuel](http://parcs.canada.ca/banffactuel)



**Stationnement dans la ville de Banff :** [banffparking.ca](http://banffparking.ca) (en anglais seulement)



**Rapport sur l'état des routes :** [511.alberta.ca](http://511.alberta.ca) et [drivebc.ca](http://drivebc.ca) (en anglais seulement)



**Banff & Lake Louise Tourism :** [banfflakelouise.com](http://banfflakelouise.com) (en anglais seulement)

Consultez [facebook.com/pnBanff](https://facebook.com/pnBanff)  
[twitter.com/pnBanff](https://twitter.com/pnBanff)  
[instagram.com/parcs.canada](https://instagram.com/parcs.canada)



## Pour explorer les lacs Louise et Moraine

**Vous devez faire preuve de prévoyance pour visiter le lac Louise et le lac Moraine.** Les transports en commun sont une solution facile et sans tracas. Il s'agit en fait du seul moyen d'obtenir une garantie d'accès à votre destination.

### Nouveau en 2023 – La route du Lac-Moraine est fermée aux véhicules particuliers à l'année.



Les navettes de Parcs Canada, les autobus Roam et les véhicules des transporteurs commerciaux y sont autorisés de juin à la mi-octobre. Il y a quelques exceptions. Consultez le site [parcs.canada.ca/lakelouise-transport](https://parcs.canada.ca/lakelouise-transport) pour en savoir plus.

## Quatre moyens d'accéder aux lacs Louise et Moraine

### Navettes de Parcs Canada



**Recommandées aux visiteurs qui se rendent en voiture à Lake Louise ou qui y logent.**

Facile

Il s'agit du meilleur moyen de voir les deux lacs emblématiques en une journée.

- Réservations obligatoires. Consultez le site [parcs.canada.ca/lakelouise-transport](https://parcs.canada.ca/lakelouise-transport) pour en savoir plus.
- Toutes les navettes partent du parcobus, situé à la station de ski Lake Louise. Voir la carte à la page 10.

### Autobus Roam



**Recommandés aux visiteurs installés à Banff.**

Facile

Les passagers des autobus Roam qui achètent un laissez-passer Super Pass ont accès à la navette-liaison à destination des lacs, exploitée par Parcs Canada.

Ce laissez-passer est en vente à l'adresse [roamtransit.com](https://roamtransit.com) (en anglais seulement).

Les visiteurs peuvent aussi accéder aux lacs en participant à une excursion guidée ou en retenant les services d'un transporteur commercial. Consultez le site [explorethepark.ca](https://explorethepark.ca) (en anglais seulement) pour en savoir plus.

### Randonnée ou vélo



**Recommandés aux visiteurs qui passent la nuit dans les environs ou qui se font déposer à Lake Louise.**

Modéré

Le stationnement est très limité à Lake Louise. Lisez la description du parcours avant de partir. Choisissez une option adaptée à tous les membres de votre groupe. Il n'est pas recommandé de se rendre au lac Moraine à pied (28 km aller-retour).

Consultez le site [parcs.canada.ca/lakelouise-transport](https://parcs.canada.ca/lakelouise-transport) pour en savoir plus.

### Véhicule particulier



**Convient aux visiteurs qui ont des plans souples pour visiter le lac Louise.**

Difficile

Le stationnement est très limité, et les chances de trouver une place libre sont minces. Il faut payer pour se garer au lac Louise durant la saison d'exploitation des navettes.

**La route du Lac-Moraine est fermée aux véhicules particuliers.**

## Explorez le parc avec le transporteur Roam



(En anglais seulement)

Tirez parti d'un service d'autobus entre Banff et de nombreuses destinations courues du parc, y compris le lac Louise. Ces attractions accueillent un très grand nombre de visiteurs. Soyez prévoyant pour pouvoir profiter au maximum de votre expérience.

**Il vous faut un laissez-passer de parc national valide pour visiter le parc.**

### Visitez le lieu historique national Cave and Basin

#### Ligne 4 du service Roam (service estival)

Visionnez un film à haute résolution projeté sur quatre écrans et admirez les eaux bouillonnantes qui sont devenues le berceau des parcs nationaux du Canada. Consultez le site [parcs.canada.ca/cave](https://parcs.canada.ca/cave) afin d'obtenir de l'aide pour la planification d'une visite ainsi que de l'information sur les activités et les dates clés.

### Prélassiez-vous dans les sources thermales Upper Hot Springs de Banff

#### Ligne 1 du service Roam (à l'année)

Détendez-vous dans les eaux chaudes des sources canalisées les plus élevées du pays. Consultez le site [sourcesthermales.ca](https://sourcesthermales.ca) pour connaître les heures d'ouverture et les droits d'entrée et pour obtenir d'autres détails.

### Explorez les environs du lac Minnewanka

#### Ligne 6 du service Roam (service estival)

En été, prenez l'autobus à destination du lac Minnewanka pour visiter de magnifiques lacs, dont le lac Johnson et le lac Two Jack. Optez pour une randonnée, un pique-nique ou une activité nautique.

### Découvrez le lieu historique national du Musée-du-Parc-Banff

#### Lignes 1, 2 (à l'année) et 4 (service estival) du service Roam

Faites un voyage dans le temps pour admirer une ancienne collection de spécimens de faune et de flore, depuis des ours jusqu'à des abeilles. Consultez le site [parcs.canada.ca/museeduparcbanff](https://parcs.canada.ca/museeduparcbanff) afin d'obtenir de l'aide pour la planification d'une visite et de l'information sur les dates clés.

### Randonnez dans le canyon Johnston

#### Ligne 9 du service Roam (service estival et service hivernal limité)

Empruntez des sentiers larges et des passerelles étroites pourvues de mains courantes pour traverser un canyon menant à des chutes. En été, prenez un autobus Roam pour vous rendre à cette attraction courue. Pendant l'hiver, n'oubliez pas vos crampons à glace.

### Visitez le lac Louise et le lac Moraine

#### Ligne 8X du service Roam (service à l'année jusqu'au lac Louise)

#### Ligne 8S du service Roam (service estival jusqu'au lac Louise)

#### Ligne 10 du service Roam (service automnal jusqu'au lac Moraine)

#### Navette de Parcs Canada (service estival jusqu'aux deux lacs)

Consultez la page 4 ou le site [parcs.canada.ca/banff-transport](https://parcs.canada.ca/banff-transport) pour obtenir des détails.



# Camping

Vous comptez faire du camping dans un parc national? La plupart des emplacements peuvent être réservés et s'envolent rapidement. Réservez en ligne ou appelez à l'avance pour obtenir de l'information ou pour réserver. Le camping n'est permis que dans les endroits désignés. Il faut avoir un permis de camping et un laissez-passer de parc national valides.

**1-877-RÉSERVE (1-877-737-3783) ou reservation.pc.gc.ca**

Campings	Dates d'ouverture	Électricité, égout, eau	Électricité	Poste de vidange	Toilettes à chasse d'eau	Toilettes sèches	Douches	Foyers	Abris-cuisine	Eau potable	Installations d'accès facile*	Interprétation	oTENTiks	Emplacements équipés	Tipis/tentes de trappeur	N <sup>bre</sup> d'empl.
<b>1</b> Mont Tunnel (Village I)	11 mai - 2 oct.															618
<b>2</b> Mont Tunnel (Village II)	Ouvert à l'année oTENTiks 11 mai - 9 oct.															209
<b>3</b> Mont Tunnel (caravanes)	11 mai - 2 oct.															322
<b>4</b> Lac Two Jack (principal)	22 juin - 5 sept.															380
<b>5</b> Lac Two Jack (bord du lac)	11 mai - 2 oct. oTENTiks 11 mai - 2 oct.															74
<b>6</b> Canyon Johnston	25 mai - 25 sept.															132
<b>7</b> Mont Castle	À déterminer															43
<b>8</b> Mont Protection	21 juin - 4 sept.															72
<b>9</b> Lake Louise (tentes)	1 <sup>er</sup> juin - 24 sept.															206
<b>10</b> Lake Louise (caravanes)	Ouvert à l'année															189
<b>11</b> Ruisseau Mosquito	8 juin - 9 oct.															38
<b>12</b> Silverhorn	2 juin - 9 oct.															45
<b>13</b> Lacs Waterfowl	22 juin - 4 sept.															110
<b>14</b> Ruisseau Rampart	2 juin - 24 sept.															51
<b>15</b> Lieu historique national Rocky Mountain House	12 mai - 30 sept.															45
<b>16</b> Canyon Marble	22 juin - 4 sept.															60
<b>17</b> Prés McLeod	8 juin - 11 sept.															88
<b>18</b> Redstreak	28 avril - 9 oct. oTENTiks 18 mai - 17 sept.															242
<b>19</b> Prés Crook's (groupes sans but lucratif et groupes scolaires)	Écrivez à <a href="mailto:kootenay.info@pc.gc.ca">kootenay.info@pc.gc.ca</a> pour obtenir des détails sur les réservations.															1
<b>20</b> Monarch	4 mai - 18 sept.															44
<b>21</b> Kicking Horse	18 mai - 9 oct.															88
<b>22</b> Chutes Takakkaw (accès piéton)	15 juin - 9 oct.															35
<b>23</b> Ruisseau Hoodoo	15 juin - 4 sept.															30

Réservations obligatoires.

Emplacements attribués selon l'ordre des arrivées. Inscrivez-vous au poste d'auto-inscription du camping. En été, arrivez avant la mi-journée pour accroître vos chances d'obtenir un emplacement.

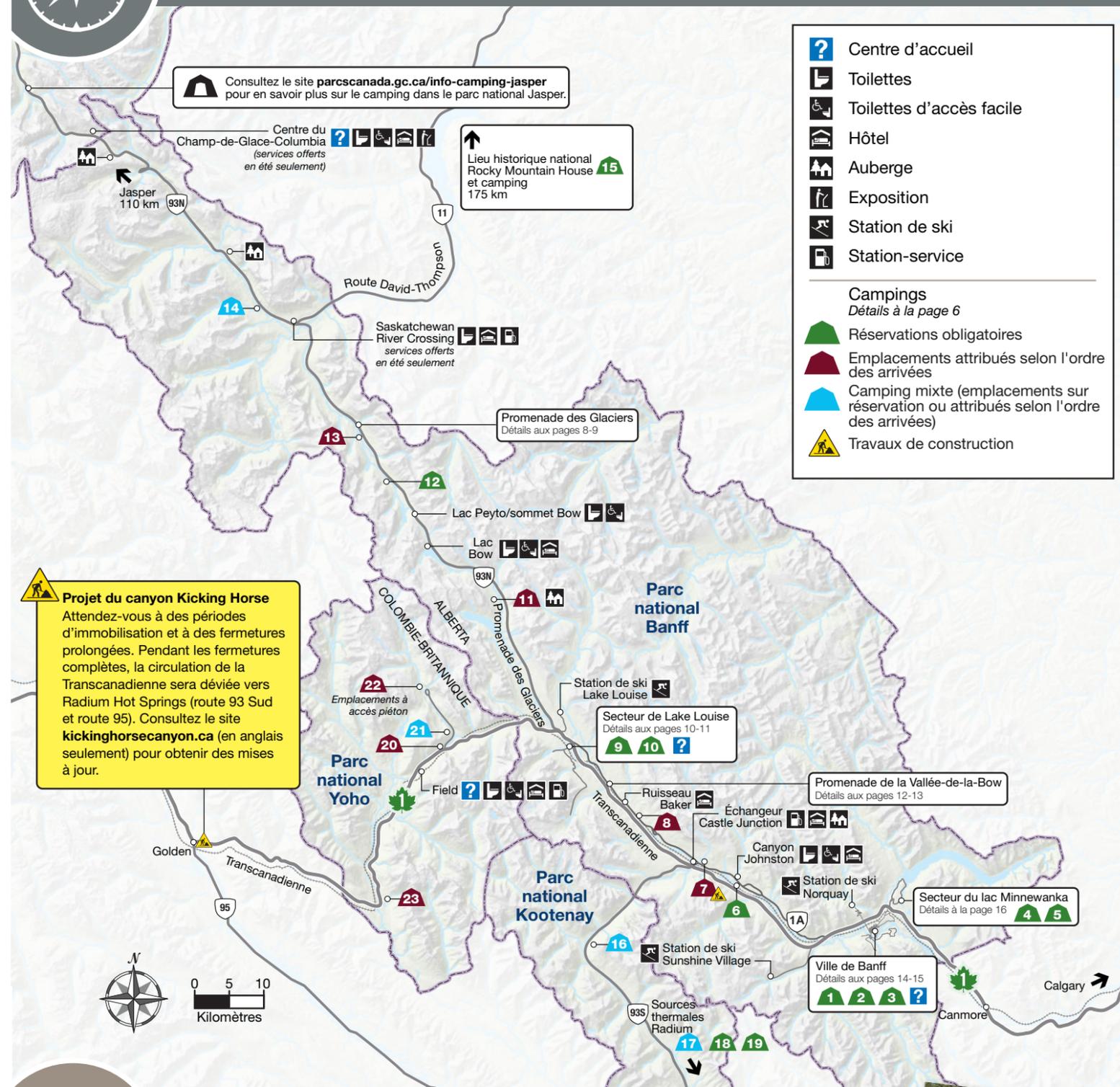
Camping mixte (emplacements sur réservation ou attribués selon l'ordre des arrivées).

Camping fermé pour cause de travaux. Obtenez de l'information à jour et renseignez-vous sur les dates d'ouverture en consultant le site [parcs.canada.ca/camping-banff](http://parcs.canada.ca/camping-banff).

\* Certaines installations de ce camping sont d'accès facile.



# Carte du parc



# Camping dans l'arrière-pays

L'arrière-pays du parc national Banff regorge de destinations spectaculaires, tant pour les novices que pour les excursionnistes chevronnés. Quel que soit votre niveau, soyez prévoyant et préparez-vous adéquatement. Passez prendre un dépliant dans un centre d'accueil de Parcs Canada et consultez le site [parcs.canada.ca/banff-arrierepays](http://parcs.canada.ca/banff-arrierepays) pour trouver des idées d'excursions, des conseils de planification et des renseignements sur les permis.



# Carte de la promenade des Glaciers – Guide de conduite estivale



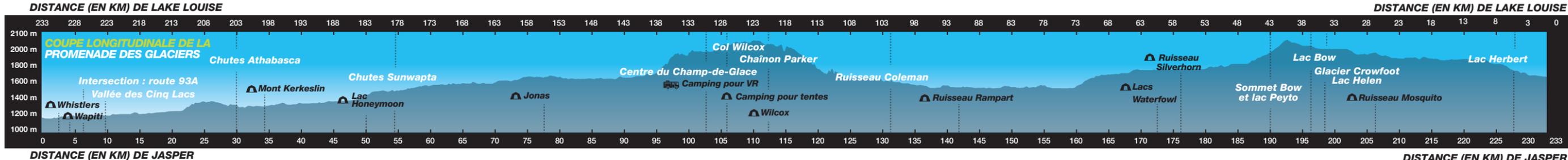
- Route principale
- Route secondaire
- Limite du parc
- Sommet de montagne
- Glacier/champ de glace
- Réservations obligatoires
- Camping mixte – Emplacements sur réservation ou attribués selon l'ordre d'arrivée
- Camping à auto-inscription – Emplacements attribués selon l'ordre d'arrivée
- Belvédère
- Début de sentier
- Camping VR
- VR max 7,5 m
- Aire de pique-nique
- Auberge
- Centre d'accueil
- Nourriture
- Hôtel
- Essence
- Téléphone
- Téléphonique
- Toilettes
- Toilettes d'accès facile
- Poste d'entrée
- Hôpital

**Vous parcourez la promenade des Glaciers?**  
 Vous devez avoir en votre possession un laissez-passer de parc national valide même si vous ne comptez pas vous arrêter en route. Vous pouvez vous en procurer un à un poste d'entrée – cherchez ce symbole sur la carte.

**Vous conduisez en hiver?**  
 Les attractions et les services sont limités en hiver. Les pneus d'hiver (M+S) ou les chaînes sont obligatoires sur la promenade des Glaciers (route 93 Nord) entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 mars. Consultez le site [parcs.canada.ca/promenade-des-glaciers](http://parcs.canada.ca/promenade-des-glaciers) pour obtenir une carte de la route en hiver et des détails supplémentaires.

**Il n'y a aucune couverture cellulaire le long de la promenade des Glaciers**

Distance (en km) de Lake Louise	Distance (en km) de Jasper	Distance (en km) de Lake Louise	Distance (en km) de Jasper
0	233	233	0
2	231	228	231
4	229	223	229
6	227	218	227
9	224	213	224
14	219	208	219
25	208	203	208
30	203	198	203
32	201	193	201
34	199	188	199
37	196	183	196
41	192	178	192
50	183	173	183
54	179	168	179
72	161	163	161
77	156	158	156
84	149	153	149
85	148	148	148
87	146	143	146
94	139	138	139
96	137	133	137
103	130	128	130
104	129	123	129
106	127	118	127
108	126	113	126
111	122	108	122
112	121	103	121
116	117	98	117
117	120	93	120
124	109	88	109
131	102	83	102
137	96	78	96
142	91	73	91
152	81	68	81
153	80	63	80
154	79	58	79
159	74	53	74
173	60	48	60
177	56	43	56
190	43	38	43
193	40	33	40
196	37	28	37
197	36	23	36
206	27	18	27
212	21	13	21
214	19	8	19
227	6	3	6
230	3	0	3
233	0	0	0





# Carte du secteur de Lake Louise

**LA CARTE N'EST PAS À L'ÉCHELLE.**

Transcanadienne  
Lake Louise Drive  
Village Road  
Sentinel Road  
Pipstone Road  
Hôtel Post  
Stationnement de jour  
Parcibus Téléphérique Promenade de la Vallée-de-la-Bow  
Banff 56 km  
Calgary 184 km  
Maximum 2 heures  
Camping Lac Moraine  
Sentier du Ruisseau-Louise  
Sentier Tramline  
Mountaineer Lodge

Police	Clinique médicale	Poste d'inspection des embarcations	Clôture électrique	Voie ferrée	Transcanadienne	Route	Restriction d'accès	Sentier communautaire	Sentier facile	Sentier modéré	Sentier difficile	Fermeture saisonnière Du 15 mai au 15 oct. <a href="http://parcs.canada.ca/sentiersbanff">parcs.canada.ca/sentiersbanff</a>		
Tentes-roulottes	Poste d'entrée/d'accueil	Hôtel	Auberge	Exposition	Interprétation	Quai pour canots	Belvédère	Équitation	Gare ferroviaire patrimoniale	Station de ski	Téléphérique	Bureau de poste	Station-service	Propane
Wi-Fi	Toilettes	Aire de pique-nique	Terrain de jeux	Autobus Roam Horaires : <a href="http://roamtransit.com">roamtransit.com</a> (en anglais seulement)	Navettes de Parcs Canada <a href="http://parcs.canada.ca/banff-transport">parcs.canada.ca/banff-transport</a>	Stationnement pour voitures	Stationnement pour VR	Stationnement pour autocars	Camping	Véhicules récréatifs	Roulettes			

**Centre d'accueil**  
Parc national Yoho 11 km  
Field 27 km  
Chutes Takakkaw 38 km  
Lac Emerald 39 km  
Golden 85 km  
Vancouver 794 km

**Nord**  
Poste de contrôle de la promenade des Glaciers 80 km  
Prochaine station-service (été seulement) 80 km  
Champ de glace Columbia 127 km  
Jasper 230 km

**Promenade des Glaciers**

**Parcibus – Aire d'embarquement des navettes**

Consultez le site [reservation.pc.gc.ca](http://reservation.pc.gc.ca) pour réserver votre place à bord d'une navette de Parcs Canada. Apprenez-en davantage sur les navettes de Parcs Canada à la page 4.

Consultez le site [roamtransit.com](http://roamtransit.com) (en anglais seulement) pour connaître les itinéraires, les horaires et les tarifs.

Les stationnements se remplissent vite. Gardez-vous dans les endroits désignés et non au bord de la route. Consultez le site [parcs.canada.ca/banffactual](http://parcs.canada.ca/banffactual) pour obtenir de l'information en temps réel sur les places de stationnement libres ou le site [parcs.canada.ca/banff-transport](http://parcs.canada.ca/banff-transport) pour connaître les options de transport en commun.

**Sentiers de randonnée et de vélo**

1	Boucle de la Rivière-Bow	
2	Sentier Tramline	
3	Sentier du Ruisseau-Louise	
4	Sentier de la Ligne-de-Partage-des-Eaux*	
5	Sentier de la Pipestone	
6	Sentier du Haut-Plateau-du-Lac-Moraine	
7	Sentier du Bord-du-Lac-Moraine	
8	Sentier de l'Éboulement	
9	Sentier des Lacs-Consolation	
10	Sentier de la Vallée-Larch	
11	Sentier du Bord-du-Lac-Louise	
12	Sentier du Belvédère-Fairview	

**Vélos autorisés**  
\*Le stationnement du sentier de la Ligne-de-Partage-des-Eaux sera fermé tout l'été.

**Vélos électriques (assistance au pédalage) autorisés**

**Lake Louise**  
1 536 m

Station de ski Lake Louise  
Lieu historique national de l'Auberge-de-Ski-Shoki 15 km  
Ruisseau Fish  
Promenade de la Vallée-de-la-Bow  
Aire de pique-nique du Ruisseau-Corral 4 km  
Camping du Mont-Protection 16 km  
Canyon Johnston 30 km  
Banff 56 km

**Lac Louise**  
1 731 m

Château Lake Louise  
Lac Agnes et salon de thé  
Plaine des Six Glaciers et salon de thé  
St Piran road  
Deer Lodge  
Paradise Bungalows  
Gain d'altitude 300 m aller seulement  
Route du Lac-Moraine 12 km aller seulement  
Ruisseau Messin  
Ruisseau Babel  
Lac Moraine  
Moraine Lake Lodge  
Éboulement  
Lac Moraine  
Lac Eiffel  
Vallée Larch

**Lake Louise**  
1 536 m

Centre commercial Samson Mall  
Hôtel Post  
Village Road  
Hector Road  
Pipstone Road  
Lake Louise Inn  
HI Lake Louise Alpine Centre  
Saddleback  
Gare ferroviaire patrimoniale  
Aire de stationnement de la Pipestone  
Passerelle pour piétons de la Pipestone  
Blocs des services d'entretien  
Sheol Road  
Rivière Bow  
Rivière Pipestone  
Fairview Drive  
Centre récréatif  
Poste d'accueil du camping

**Camping de Lake Louise**  
1 536 m

Poste d'accueil du camping  
Rivière Bow  
Ruisseau Babel  
Ruisseau Moraine  
Lac Moraine  
Moraine Lake Lodge  
Éboulement  
Lac Moraine  
Lac Eiffel  
Vallée Larch

**Route du Lac-Moraine**

Nouveau en 2023 : La route du Lac-Moraine est fermée aux véhicules particuliers à longueur d'année. Les navettes de Parcs Canada, les autobus Roam et les véhicules des transporteurs commerciaux y sont autorisés de juin à la mi-octobre. Consultez le site [parcs.canada.ca/lakelouise-transport](http://parcs.canada.ca/lakelouise-transport) pour obtenir plus de détails. Risque d'avalanche élevé en hiver.

**Stationnement payant de la mi-mai à la mi-octobre – voir la page 4.**

**Poste d'inspection des embarcations**

Faites inspecter gratuitement votre embarcation sans moteur pour éviter de propager des espèces aquatiques envahissantes. Ouvert du printemps à l'automne.

**LA CARTE N'EST PAS À L'ÉCHELLE.**





# Carte de la promenade de la Vallée-de-la-Bow : De Lake Louise à Banff

Stationnement pour voitures	Aire de pique-nique	Exposition	Transcanadienne
Stationnement pour VR	Abri de pique-nique	Sources thermales	Promenade de la Vallée-de-la-Bow
Stationnement d'accès facile	Belvédère	Casse-croûte En été seulement	Route 93 Sud
Autobus Roam Horaires : <a href="http://roamtransit.com">roamtransit.com</a> (en anglais seulement)	Station de ski	Station-service	Promenade des Glaciers
Navettes de Parcs Canada <a href="http://parcs.canada.ca/banff-transport">parcs.canada.ca/banff-transport</a>	Téléphérique	Poste d'accueil de camping	Route
Toilettes	Télésiège	Réservations obligatoires Détails à la page 6	Route fermée en hiver
Toilettes d'accès facile	Quai pour canots	Emplacements attribués selon l'ordre des arrivées Détails à la page 6	Restriction d'accès
Hôtel	Rampe de mise à l'eau	Sentier facile	Sentier modéré
	Excursions en bateau	Sentier difficile	
	Poste d'inspection des embarcations		

## Sentiers de randonnée

Cette carte ne doit pas être utilisée pour planifier une randonnée. Vous trouverez des cartes adéquates et de l'information sur le site [parcs.canada.ca/depliants-banff](http://parcs.canada.ca/depliants-banff) ou à un centre d'accueil de Parcs Canada. Le site [parcs.canada.ca/sentiersbanff](http://parcs.canada.ca/sentiersbanff) vous fournira des détails sur les restrictions, les mises en garde et les fermetures.

- |                                 |                                  |  |                            |
|---------------------------------|----------------------------------|--|----------------------------|
| 1 Canyon Stewart                | 9 Ruisseau Goat                  | Col Cory                               | 25 Point de vue Castle     |
| 2 Col/point de vue Aylmer       | 10 Boucle du Marais              | 18 Col Healy                           | 26 Lac Boom                |
| 3 Vallée de la Cascade          | 11 Sundance                      | 19 Lac Bourgeau/col Harvey             | 27 Lac Vista               |
| 4 Cirque C-Level                | 12 Canyon Sundance               | 20 Ruisseau Redearth                   | 28 Lac Arica/lacs Twin     |
| 5 Stoney (tronçon supérieur)    | 13 Mont Sulphur                  | 21 Canyon Johnston                     | 29 Lac Taylor              |
| 6 Amphithéâtre Cascade          | 14 Versant ouest du mont Sulphur | 22 Sources Ink Pots par les prés Moose | 30 Lacs Consolation        |
| 7 Rivière Spray (tronçon est)   | 15 Ruisseau Healy                | 23 Chutes Silverton                    | 31 Bord du lac Moraine     |
| 8 Rivière Spray (tronçon ouest) | 16 Ruisseau Brewster             | 24 Lac Rockbound                       | 32 Lac Eiffel              |
|                                 |                                  |  | 33 Vallée Larch            |
|                                 |                                  |  | 34 Vallée du Paradise      |
|                                 |                                  |  | 35 Mont Fairview           |
|                                 |                                  |  | 36 Bord du lac Louise      |
|                                 |                                  |  | 37 Plaine des Six Glaciers |
|                                 |                                  |  | 38 Lac Agnes               |



**Canyon Johnston**

**Promenade de la Vallée-de-la-Bow**

Il se peut que l'accès en véhicule particulier soit restreint sur certaines parties de la promenade de la Vallée-de-la-Bow afin de protéger la faune. Le site [parcs.canada.ca/promenade-de-la-vallee-de-la-bow-banff](http://parcs.canada.ca/promenade-de-la-vallee-de-la-bow-banff) contient de l'information à jour.

Pendant une partie de l'année, les cyclistes peuvent rouler sur le tronçon est de la magnifique promenade de la Vallée-de-la-Bow au cours de périodes où la circulation automobile est réduite à un minimum. Consultez le site [parcs.canada.ca/Banff-cyclisme-PVB](http://parcs.canada.ca/Banff-cyclisme-PVB) pour en savoir plus.

**Route du Lac-Moraine**

**Nouveau en 2023** : La route du Lac-Moraine est fermée aux véhicules particuliers à longueur d'année. Les navettes de Parcs Canada, les autobus Roam et les véhicules des transporteurs commerciaux y sont autorisés de juin à la mi-octobre. Consultez le site [parcs.canada.ca/lakelouise-transport](http://parcs.canada.ca/lakelouise-transport) pour en savoir plus.

Risque d'avalanche élevé en hiver.



Stationnement payant de la mi-mai à la mi-octobre. Voir la page 4.

**Boucle du Lac-Minnewanka**  
Détails à la page 16

**Ville de Banff**  
Détails aux pages 14-15

Trouvez les chaises rouges  
[parcs.canada.ca/chaises-rouges-banff](http://parcs.canada.ca/chaises-rouges-banff)

Les stationnements se remplissent vite. Garez-vous dans les endroits désignés et non au bord de la route. Consultez le site [parcs.canada.ca/BanffActuel](http://parcs.canada.ca/BanffActuel) pour obtenir de l'information en temps réel sur les places de stationnement libres ou le site [parcs.canada.ca/banff-transport](http://parcs.canada.ca/banff-transport) pour connaître les options de transport en commun.





# Carte de la ville de Banff

Promenade de la Vallée-de-la-Bow  
Détails aux pages 12-13  
Lake Louise  
Détails aux pages 10-11

Station de ski Norquay  
LA ROUTE N'EST PAS À L'ÉCHELLE.  
Route du Mont-Norquay (5,4 km)

Trouvez les chaises rouges  
[parcs.canada.ca/chaises-rouges-banff](http://parcs.canada.ca/chaises-rouges-banff)

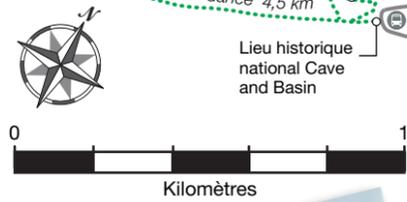


Consultez le site  
[parcs.canada.ca/cyclisme-banff](http://parcs.canada.ca/cyclisme-banff) pour vous renseigner sur les pistes de vélo.



Lac Minnewanka  
Détails à la page 16

**⚠** Sentier de l'Héritage  
Non entretenu en hiver  
[parcs.canada.ca/pnbanff-fermetures](http://parcs.canada.ca/pnbanff-fermetures)



**⚠** Cette carte ne doit pas être utilisée pour planifier une randonnée. Vous trouverez des cartes adéquates et de l'information sur le site [parcs.canada.ca/depliants-banff](http://parcs.canada.ca/depliants-banff) ou à un centre d'accueil de Parcs Canada. Le site [parcs.canada.ca/sentiersbanff](http://parcs.canada.ca/sentiersbanff) vous fournira des détails sur les restrictions, les mises en garde et les fermetures.

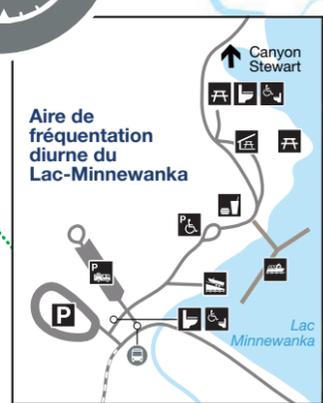
**⚠** Promenade du Mont-Tunnel  
Fermée aux véhicules de la première chute de neige importante à la fonte printanière.

**⚠** Route du Terrain-de-Golf  
Fermée du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> mai  
[parcs.canada.ca/pnbanff-fermetures](http://parcs.canada.ca/pnbanff-fermetures)

Les stationnements se remplissent vite. Garez-vous dans les endroits désignés et non au bord de la route. Consultez le site [parcs.canada.ca/BanffActuel](http://parcs.canada.ca/BanffActuel) pour obtenir de l'information en temps réel sur les places de stationnement libres ou le site [parcs.canada.ca/banff-transport](http://parcs.canada.ca/banff-transport) pour connaître les options de transport en commun.

- |   |                     |                   |  |
|---|---------------------|-------------------|--|
| Centre d'accueil  | Abri de pique-nique | Télésiège         | Poste de vidange                                 |
| Stationnement   | Gare ferroviaire    | Sources thermales | Réservations obligatoires<br>Détails à la page 6 |
| Stationnement pour VR   | Station-service     | Quai pour canots  | Transcanadienne                                  |
| Stationnement d'accès facile  | Police              | Patinage          | Route  |
| Autobus Roam<br>Horaires : <a href="http://roamtransit.com">roamtransit.com</a><br>(en anglais seulement) | Hôpital             | Planchodrome      | Route fermée en hiver                            |
| Toilettes   | Belvédère           | Terrain de golf   | Sentier facile                                   |
| Toilettes d'accès facile  | Amphithéâtre        | Parc à chiens     | Sentier modéré                                   |
| Auberge   | Station de ski      | Équitation        | Sentier communautaire                            |
| Aire de pique-nique   | Téléphérique        | Terrain de jeux   |  |

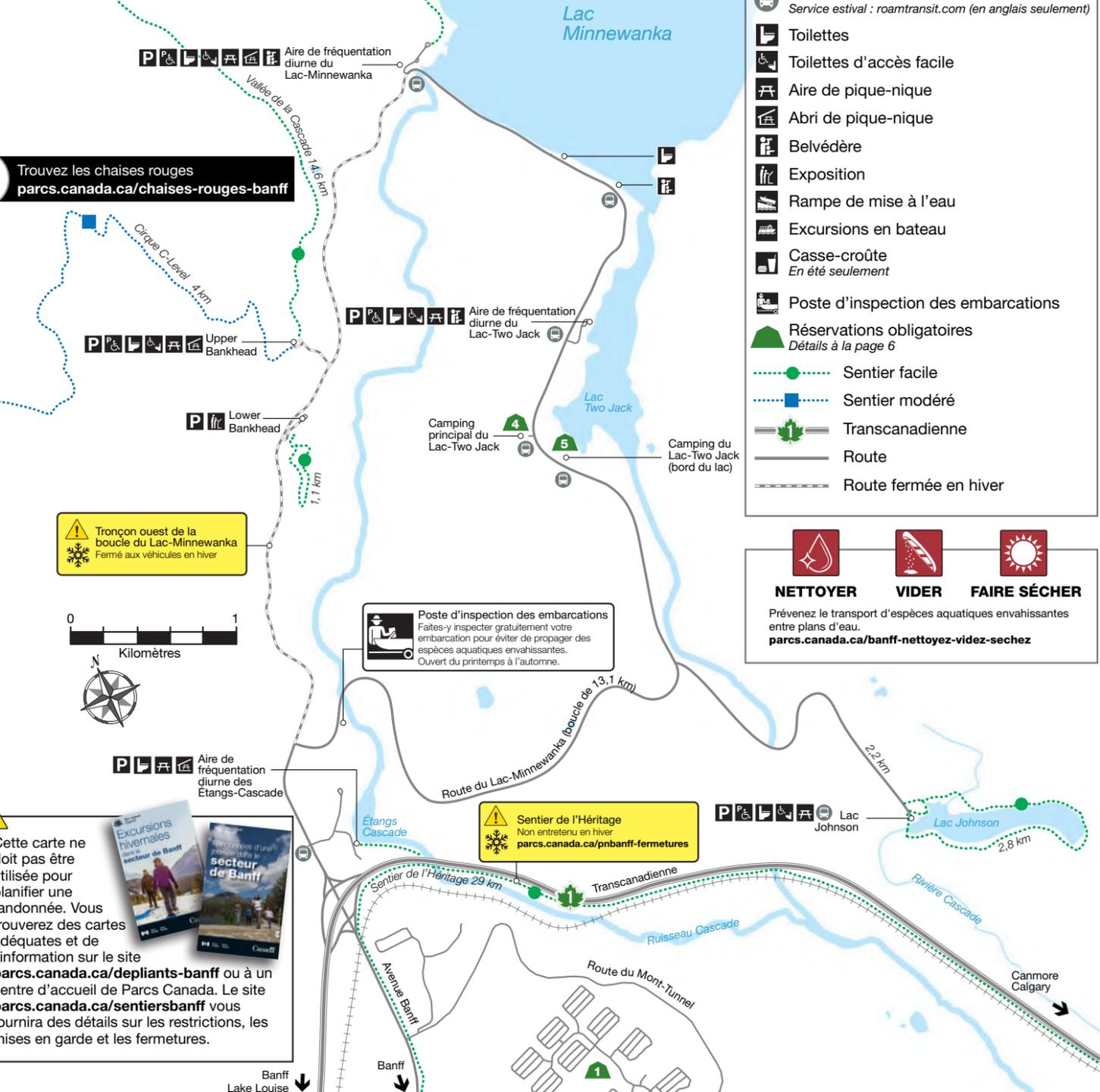
# Carte du secteur du lac Minnewanka



**Restrictions visant les sentiers - Du 10 juillet au 15 septembre.** Consultez le site [parcs.canada.ca/restriction-minnewanka](https://parcs.canada.ca/restriction-minnewanka) pour en savoir davantage.



Les stationnements se remplissent vite. Garez-vous dans les endroits désignés et non au bord de la route. Consultez le site [parcs.canada.ca/BanffActuel](https://parcs.canada.ca/BanffActuel) pour obtenir de l'information en temps réel sur les places de stationnement libres ou le site [parcs.canada.ca/banff-transport](https://parcs.canada.ca/banff-transport) pour connaître les options de transport en commun.



- P** Stationnement pour voitures
- P** Stationnement pour VR
- P** Stationnement d'accès facile
- A** Autobus Roam  
*Service estival : roamtransit.com (en anglais seulement)*
- T** Toilettes
- T** Toilettes d'accès facile
- A** Aire de pique-nique
- A** Abri de pique-nique
- B** Belvédère
- E** Exposition
- R** Rampe de mise à l'eau
- E** Excursions en bateau
- C** Casse-croûte  
*En été seulement*
- I** Poste d'inspection des embarcations
- R** Réservations obligatoires  
*Détails à la page 6*
- S** Sentier facile
- M** Sentier modéré
- T** Transcanadienne
- R** Route
- R** Route fermée en hiver

**NETTOYER VIDER FAIRE SÉCHER**  
Prévenez le transport d'espèces aquatiques envahissantes entre plans d'eau.  
[parcs.canada.ca/banff-nettoyez-vidiez-sechez](https://parcs.canada.ca/banff-nettoyez-vidiez-sechez)

**Excursions hivernales**  
Cette carte ne doit pas être utilisée pour planifier une randonnée. Vous trouverez des cartes adéquates et de l'information sur le site [parcs.canada.ca/depliants-banff](https://parcs.canada.ca/depliants-banff) ou à un centre d'accueil de Parcs Canada. Le site [parcs.canada.ca/sentiersbanff](https://parcs.canada.ca/sentiersbanff) vous fournira des détails sur les restrictions, les mises en garde et les fermetures.



## À vélo dans le parc national Banff

Garez votre voiture et profitez du parc à vélo.

### À la recherche de pistes asphaltées?

La promenade de la Vallée-de-la-Bow et le sentier de l'Héritage sont les deux pistes les plus populaires pour le cyclisme. La promenade de la Vallée-de-la-Bow est une route panoramique qui relie Banff et Lake Louise. Pendant une partie de l'année, les cyclistes peuvent rouler sur le tronçon est de la promenade alors que la circulation automobile y est réduite à un minimum. Le sentier de l'Héritage, pour sa part, est une piste asphaltée polyvalente qui vous donne accès à des paysages de montagnes exceptionnels. Il relie la promenade de la Vallée-de-la-Bow à Banff et à Canmore.

### Vous aimez le vélo électrique?

Les vélos électriques sont interdits sur la plupart des sentiers. Cependant, les vélos électriques à assistance au pédalage sont autorisés sur la promenade de la Vallée-de-la-Bow et le sentier de l'Héritage ainsi que sur certains sentiers désignés du parc national Banff.

### Roulez prudemment dans le parc.

- Restez sur les sentiers désignés.
- Respectez le code de la route, y compris la limite de vitesse, lorsque vous faites du vélo sur une route.
- Les pistes cyclables ne sont pas réservées aux vélos. Soyez courtois envers les autres usagers et cédez le passage.

Consultez le site [parcs.canada.ca/cyclisme-banff](https://parcs.canada.ca/cyclisme-banff) pour obtenir des renseignements sur les pistes et des conseils de sécurité.



Cyclisme sur la promenade de la Vallée-de-la-Bow



## Programmes et activités d'interprétation

### Explorez. Apprenez. Tissez des liens.

Nos interprètes sont impatients de vous offrir des expériences divertissantes et inspirantes. Joignez-vous à nous pour une activité en soirée ou une sortie en plein air!

Vous les trouverez à l'œuvre dans les campings et dans les aires de fréquentation diurne les plus fréquentées tout au long de l'été ainsi que dans les lieux historiques nationaux à différentes périodes de l'année.

Pour vous renseigner sur les activités actuellement offertes, consultez le site [parcs.canada.ca/interpretation-banff](https://parcs.canada.ca/interpretation-banff) ou visitez un centre d'accueil de Parcs Canada.



### Randonnez avec un guide

Participez à une randonnée guidée de conservation organisée par Parcs Canada et découvrez les liens qui unissent les espèces en péril à leur habitat. Obtenez un aperçu en coulisse des projets de remise en état écologique de Parcs Canada et découvrez ce que vous pouvez faire pour aider.

Renseignements et réservations : [parcs.canada.ca/yoho-randonnees-conservation](https://parcs.canada.ca/yoho-randonnees-conservation).



AV Wakefield



Z. Lynch

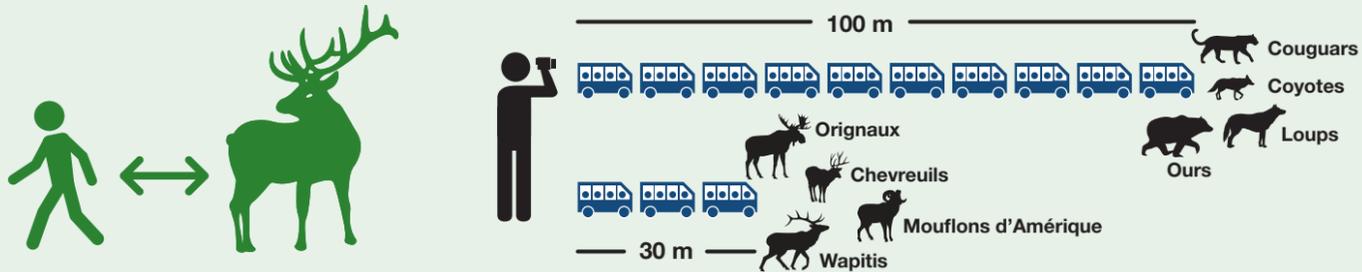


## Vos actions comptent!

L'observation de la faune dans son milieu naturel figure parmi les expériences les plus exaltantes que vous offrent les parcs nationaux des montagnes. Aidez-nous à protéger ce trésor en vous familiarisant avec **#LaLoiDeLaFaune**.

## Observez la faune de façon sécuritaire

Que vous exploriez à pied, à vélo ou en voiture, donnez de l'espace aux animaux que vous voyez :



N'oubliez pas : les petits animaux comme les rongeurs et les oiseaux ont besoin d'espace eux aussi! Si vous forcez un animal à se déplacer, vous êtes trop près. Si vous voyez un ours, un couguar, un loup ou un coyote, signalez-le au Service de répartition du parc : 403-762-1470.

## Respectez les limites de vitesse

Les clôtures routières et les passages pour animaux ont réduit les collisions animaux-véhicules dans le parc, mais ils n'ont pas complètement éliminé la mortalité faunique sur les routes. Si vous apercevez des animaux au bord de la route, **RESTEZ DANS VOTRE VÉHICULE**.



- Ralentissez.
- Allumez vos feux de détresse pour prévenir les autres conducteurs.
- Rangez-vous sur le bas-côté seulement si vous pouvez le faire sans danger.
- Observez, prenez des photos et reprenez la route.
- S'il se forme un embouteillage, poursuivez votre route. La situation est dangereuse pour les humains et pour les animaux.

## Respectez les fermetures de secteur



Ensemble, nous pouvons donner de l'espace aux animaux lorsqu'ils en ont le plus besoin.

Respectez les restrictions et les fermetures de secteur – c'est la loi. Les fermetures et les restrictions en vigueur dans le parc national Banff servent à protéger des zones écologiquement fragiles et un habitat important pour des espèces sensibles ou en péril. Elles sont instaurées dans des secteurs où les risques d'affrontements humains-animaux sont élevés. Si vous tombez sur un secteur fermé, changez vos plans.

Consultez le site [parcs.canada.ca/bulletins-banff](https://parcs.canada.ca/bulletins-banff) pour obtenir la liste des fermetures, des mises en garde et des restrictions en vigueur.



## Quand vous quitterez le parc national Banff, laissez derrière vous un endroit sauvage.

## Ne nourrissez jamais la faune



Les animaux mettent peu de temps à trouver la nourriture, les articles parfumés ou les déchets laissés sans surveillance. Lorsqu'ils goûtent à ces sources de nourriture non naturelles, ils apprennent que, en s'approchant des humains, ils ont facilement accès à un repas. Ils peuvent alors adopter un comportement agressif et blesser ou tuer des humains, ce qui compromet leur propre survie.

**Ne laissez jamais les articles illustrés ci-contre sans surveillance, ne serait-ce que pour un instant.**

**Vous DEVEZ les ranger dans un véhicule, dans une roulotte ou un VR à parois rigides ou dans un casier à provisions.**



**Le personnel de Parcs Canada procède à des inspections pour s'assurer qu'aucun objet émettant des odeurs n'a été laissé sans surveillance. Les articles odorants qui sont laissés à la vue seront retirés et placés en lieu sûr afin de réduire les risques pour vous et pour la faune.**

## Éliminez tous vos déchets



Jetez tous vos déchets, vos articles recyclables et vos restes de nourriture (même les déchets organiques, comme les peaux de banane et les trognons de pomme) dans des réceptacles à l'épreuve de la faune – jamais par terre, dans un foyer pour feux de camp ou dans la caisse de votre camion.

Si vous voyez des ordures qui traînent dans la ville de Banff, composez le 403-762-1218 (service en anglais seulement, bureaux ouverts sept jours sur sept, de 8 h à 18 h). Si les déchets se trouvent ailleurs dans le parc national Banff, appelez le Service de répartition (accessible 24 heures sur 24, sept jours sur sept) au 403-762-1470.

## Tenez votre chien en laisse



Les chiens sont une source de stress pour la faune, car ils peuvent être perçus comme une menace. Les chiens sans laisse peuvent provoquer des comportements agressifs chez des espèces comme le grizzli et le wapiti. Soyez un propriétaire de chien responsable. Dans le parc national Banff :

- Tenez votre chien en laisse et conservez-en la maîtrise physique en tout temps. C'est la loi.
- Ramassez ses excréments et déposez-les dans une poubelle à l'épreuve de la faune.
- Sachez sur quels sentiers les chiens sont autorisés : [parcs.canada.ca/sentiersbanff](https://parcs.canada.ca/sentiersbanff)
- Songez à laisser votre chien à la maison si vous comptez faire du camping, de la randonnée ou une excursion dans l'arrière-pays.

**Il est illégal de nourrir, d'attirer ou de déranger un animal sauvage dans un parc national. Les contrevenants seront poursuivis en justice et devront comparaître en cour. Les amendes peuvent aller jusqu'à 25 000 \$.**



# Identification de la faune



15 cm

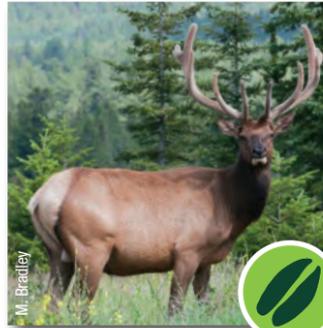
## Original

### Caractéristiques

Longues pattes, bosse à la nuque, silhouette ressemblant à celle d'un cheval, tête longue, bois en forme de pelle.

### Habitat

Zones humides et marécageuses.



11,5 cm

## Wapiti

### Caractéristiques

Corps brun, cou de couleur plus foncée, grosse tache havane sur la croupe, bois inclinés vers l'arrière.

### Habitat

Fond des vallées et zones dégagées. Couramment aperçu aux environs des lotissements urbains.



7 cm

## Cerf de Virginie

### Caractéristiques

Pelage de couleur havane, dessous de la queue blanc, queue redressée en situation d'alarme.

### Habitat

Principalement dans le fond des vallées.



7 cm

## Cerf mulet

### Caractéristiques

Bout de la queue noir, grandes oreilles, croupe blanche, pelage gris. Bois décrivant des fourches en forme de « Y ».

### Habitat

Principalement dans le fond des vallées.



## Écureuil roux

### Caractéristiques

Corps roux, ventre blanc et queue très grosse et touffue.

### Habitat

Forêts de conifères (il grimpe aux arbres à toute vitesse).



## Spermophile du Columbia

### Caractéristiques

Pelage de couleur havane, corps allongé, cri aigu.

### Habitat

Colonies souterraines dans des prés, au bord des routes et dans des lotissements urbains.



## Marmotte des Rocheuses

### Caractéristiques

Gros rongeur au long pelage brun argenté. La marmotte émet un cri perçant qui ressemble au son d'un sifflet.

### Habitat

Prés alpins et subalpins, piles de roches et talus d'éboulis.



## Pica

### Caractéristiques

Le plus petit membre de la famille du lièvre. Il émet un cri perçant qui a la tonalité d'un « iiiiip » aigu.

### Habitat

Talus rocheux et éboulis.



8 cm

## Mouflon d'Amérique

### Caractéristiques

Croupe blanche et pelage de couleur brun pâle. Mâle : épaisses cornes incurvées. Femelle : cornes courtes et étroites.

### Habitat

À proximité de pentes rocheuses escarpées.



8 cm

## Chèvre de montagne

### Caractéristiques

Cornes étroites de couleur noire, barbe, long pelage blanc.

### Habitat

À proximité de pentes rocheuses escarpées.



12 cm

## Loup

### Caractéristiques

Silhouette ressemblant à celle d'un gros chien, longues pattes, couleur pouvant varier du blanc au noir.

### Habitat

Surtout dans le fond des vallées.



7 cm

## Coyote

### Caractéristiques

Silhouette ressemblant à celle d'un chien de taille moyenne, queue épaisse et touffue, pelage gris-brun.

### Habitat

Fond des vallées.

## Grizzli ou ours noir?



## Ours noir

7-10 cm



## Grizzli

10-15 cm



## Vous êtes au pays des ours!

**Restez vigilant : vous pourriez rencontrer un ours en tout temps.**

Obtenez des dépliants sur la sécurité en présence d'animaux sauvages à un centre d'accueil de Parcs Canada ou consultez le site [parcs.canada.ca/banff-securedelafaune](http://parcs.canada.ca/banff-securedelafaune) pour en apprendre plus sur les moyens de rester en sécurité.

Vous pouvez acheter du gaz poivré aux centres d'accueil de Parcs Canada ainsi que chez plusieurs détaillants de Banff et de Lake Louise.

Comparaison des tailles



Comparaison des tailles



## Protéger les eaux du parc

Les écosystèmes aquatiques sains sont essentiels à la santé des parcs nationaux du Canada, et ils sont menacés par des espèces aquatiques envahissantes comme la moule zébrée et le tournis des truites. Ces espèces sont introduites et se propagent de façon naturelle ou par l'activité humaine. Une fois établies, elles altèrent les écosystèmes aquatiques, menacent les espèces indigènes, nuisent à l'expérience des visiteurs et causent des dommages irréversibles.

**Nettoyez, videz et faites sécher** votre embarcation et votre matériel, suivez les règlements du parc et signalez toute espèce aquatique envahissante au 403-762-1470 ou au 1-855-336-2628.



**NETTOYEZ** votre embarcation et votre matériel de loisirs nautiques pour enlever la boue, le sable ainsi que les débris de plantes et d'animaux. Cela comprend les bateaux, les planches à pagaie, le matériel de pêche, etc.



**VIDEZ** les glacières, les seaux, les compartiments et les autres articles pouvant contenir de l'eau.



**FAITES SÉCHER** complètement les embarcations et le matériel de loisirs nautiques pendant 48 heures avant de les remettre à l'eau si vous les avez utilisés pour la dernière fois en Alberta ou en Colombie-Britannique et pendant au moins 30 jours si vous arrivez des États-Unis ou d'ailleurs au Canada.



**Les visiteurs qui mettent à l'eau des embarcations et du matériel de loisirs nautiques dans le parc national Banff doivent respecter certaines exigences :**

- Les plaisanciers qui mettent à l'eau des embarcations à moteur dans le lac Minnewanka doivent d'abord obtenir un permis d'inspection gratuit de Parcs Canada pour prévenir l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes. Le poste d'inspection obligatoire pour embarcations à moteur se trouve le long de la boucle du Lac-Minnewanka, à 6 km de Banff.
- Les visiteurs qui mettent à l'eau des embarcations sans moteur et du matériel de loisirs nautiques (p. ex. canots, kayaks, planches à pagaie, matériel de pêche) dans le parc national Banff doivent obtenir un permis d'autocertification gratuit ou un permis d'inspection. Les permis d'autocertification sont accessibles en ligne, dans les centres d'accueil et aux kiosques libre-service adjacents aux plans d'eau du parc. Vous pouvez faire inspecter vos embarcations sans moteur et votre matériel de loisirs nautiques aux postes d'inspection situés en bordure de la route Minnewanka ou le long de la Transcanadienne, à 6 km à l'est de Lake Louise.

Consultez le site [parcs.canada.ca/banff-nettoyez-videz-sechez](https://parcs.canada.ca/banff-nettoyez-videz-sechez) pour en savoir davantage.



## Bénévolat dans le parc national Banff



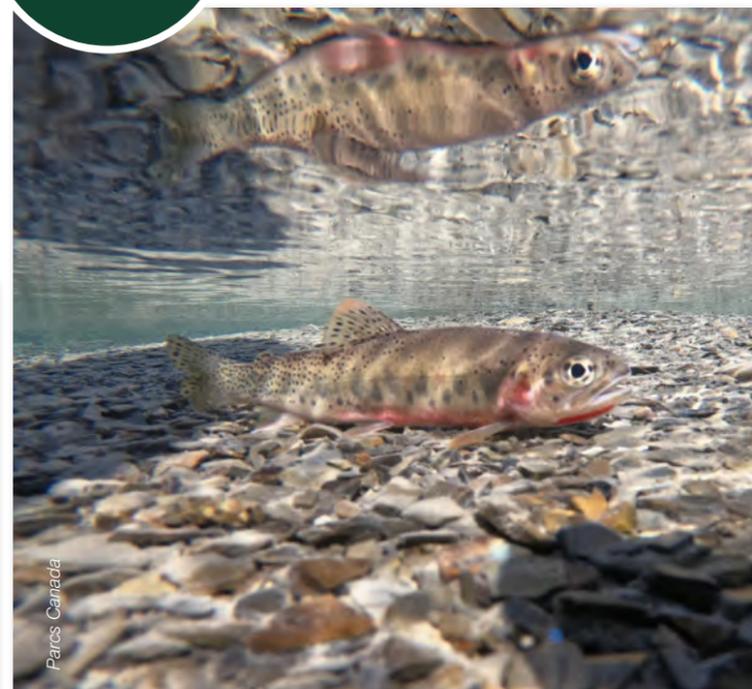
Vous cherchez une expérience unique en son genre pendant votre séjour? Les bénévoles aident à faire du parc un endroit sain et sécuritaire pour les humains et la faune.

Le bénévolat est accessible à tous :

[parcs.canada.ca/banff-benevole](https://parcs.canada.ca/banff-benevole)



## Récits de conservation



### Une réussite à célébrer

Pour la première fois en 50 ans, le lac Hidden est peuplé de truites fardées versant de l'ouest. En 2018, nous avons entrepris le projet Sauvegarder les truites menacées pour protéger et rétablir cette espèce et son habitat. L'objectif consistait à retirer les poissons non indigènes et à réintroduire la truite fardée versant de l'ouest, une espèce menacée. Parcs Canada repeuple les ruisseaux et les lacs où ce poisson était présent autrefois.

Revenons en 2022, année où plus de 5 000 bébés poissons, ou alevins, ont été mis en liberté dans le lac et le ruisseau Hidden. Ce n'était pas une mince tâche. Il a fallu prélever des œufs et de la laitance de populations donneuses sauvages. Nos équipes n'ont pas ménagé leurs efforts pour élever ces poissons jusqu'à ce qu'ils soient prêts à retourner à l'état sauvage. Parcs Canada entend poursuivre ce projet. Il veut réintroduire d'autres truites menacées dans l'aire de répartition historique de l'espèce au cours des années à venir.

Consultez le site [parcs.canada.ca/lac-hidden](https://parcs.canada.ca/lac-hidden) pour obtenir des détails et regarder notre vidéo.

### Créer des paysages diversifiés et résilients

Avec le changement climatique, il est prévu que la saison des feux sera plus longue, que les incendies seront plus dévastateurs et que les sécheresses gagneront en fréquence. Mais ne succombons pas au pessimisme! Par les brûlages dirigés et la gestion des incendies, Parcs Canada crée des paysages diversifiés et accroît la résilience des écosystèmes face au changement climatique.

Depuis les prés d'herbe jusqu'aux bosquets de douglas verts, les différents milieux naturels créés procurent un habitat aux petites créatures comme aux grandes. Les forêts diversifiées résistent mieux aux impacts négatifs du changement climatique, tels que la sécheresse, la perte d'habitat et les incendies intenses.

En 2022, le parc national Banff a amélioré et rétabli 4 958 ha de parcelles d'habitat grâce à ses brûlages dirigés!



### Liens avec les Autochtones

Le Cercle consultatif autochtone du parc national Banff, qui a été fondé en 2018, représente une importante tribune qui nous aide à mieux comprendre les perspectives et les priorités des Autochtones dans leurs relations avec Parcs Canada. Constitué des Premières Nations de Bearspaw, de Chiniki et de Goodstone, des Premières Nations des Siksika, des Kainai et des Piikani, de la Première Nation de Tsuut'ina et de la Nation métisse de l'Alberta – Région 3, le Cercle transmet son savoir ainsi que ses commentaires, ses conseils et ses recommandations aux directeurs du parc sur des sujets, des problèmes et des possibilités qui touchent le parc national Banff.





## Du plaisir en toute sécurité

**Vous êtes tenu par la loi d'obéir aux règlements des parcs nationaux. Merci de contribuer à protéger les visiteurs, les paysages et la faune.**



**Tous les visiteurs du parc national Banff doivent acheter un laissez-passer de parc national.** Vous pouvez vous procurer le vôtre à un poste d'entrée, à un centre d'accueil, dans un camping ainsi que dans les établissements d'organismes partenaires. Les laissez-passer provinciaux ne sont pas valides dans les parcs nationaux.



**Le camping n'est autorisé que dans les endroits désignés.** Vous devez avoir un permis de camping et un laissez-passer de parc national valides. Il est défendu de dormir dans une voiture ou un VR au bord de la route et dans les voies d'arrêt, ou encore de monter une tente ailleurs que dans un camping.



Dans les campings, vous ne pouvez consommer de l'alcool ou du cannabis que dans l'emplacement où vous êtes inscrit. Il est interdit de consommer de l'alcool ou du cannabis pendant le couvre-feu quotidien, de 23 h à 7 h. En été, pendant les longues fins de semaine (de mai à septembre), la possession et la consommation d'alcool et de cannabis sont interdites dans tous les campings.



L'utilisation de drones à des fins récréatives est interdite dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux.



**Tenez vos animaux de compagnie en laisse et conservez-en la maîtrise physique en tout temps.** Ramassez leurs excréments et jetez-les dans une poubelle à l'épreuve de la faune.



**Ne cédez jamais à la tentation de nourrir des animaux sauvages.** Il est illégal de donner à manger à la faune, de laisser traîner des déchets et de laisser sans surveillance de la nourriture ou des articles dégageant une odeur.



**Évitez de laisser traîner des ordures.** Déposez les déchets et les articles recyclables dans des réceptacles à l'épreuve de la faune, ou rappez-les.



**Ne prenez que des photos.** Il est illégal de cueillir des fleurs ou des champignons, d'abattre ou d'ébrancher des arbres, d'enlever des roches, de prendre ou de perturber des artefacts culturels ou de nuire de quelque autre manière aux objets naturels ou aux organismes vivants.



**Évitez les secteurs fermés au public.** Parcs Canada émet des ordonnances de fermeture et de restriction lorsque la sécurité des visiteurs est compromise ou que la faune a besoin de protection supplémentaire. Les secteurs touchés sont délimités par des panneaux.



**Soyez prudent si vous faites du feu.** Les feux ne sont autorisés que dans les foyers en métal désignés et les poêles fournis par Parcs Canada. Les foyers de fortune en roche sont interdits. Ne laissez jamais un feu sans surveillance, et éteignez-le complètement en l'arrosant, en remuant les braises et en l'arrosant de nouveau. Les visiteurs doivent fournir leur propre bois à brûler dans les aires de pique-nique. La plupart des stations-services et des épiceries du parc en vendent. N'apportez jamais de bois provenant de l'extérieur du parc. Évitez d'alimenter votre feu avec du bois mort, de l'écorce ou des branches. Ne faites jamais brûler de nourriture ou de déchets. Consultez le site [parcs.canada.ca/feu-banff](http://parcs.canada.ca/feu-banff) pour obtenir de l'information sur les incendies et les interdictions de feux.



Les pêcheurs à la ligne doivent détenir un permis de pêche de parc national, qu'ils peuvent se procurer à un centre d'accueil de Parcs Canada. **Les permis provinciaux ne sont pas valides dans les parcs nationaux.** Le *Règlement sur la pêche dans les parcs nationaux du Canada* interdit l'usage de plombs de moins de 50 g ainsi que d'appâts, qu'ils soient naturels ou chimiques. Les prises doivent obligatoirement être remises à l'eau dans le parc national Banff, sauf pour les touladis capturés dans le réservoir Minnewanka. Pour en savoir davantage, consultez le dépliant *Sommaire du règlement sur la pêche*, que vous pouvez obtenir sur le site [parcs.canada.ca/depliant-banff](http://parcs.canada.ca/depliant-banff) ou dans les centres d'accueil de Parcs Canada.



Vous aimez la navigation de plaisance? Les embarcations à moteur sont interdites dans tous les plans d'eau du parc, sauf le réservoir Minnewanka. Les règlements s'appliquent à toutes les embarcations mises à l'eau dans le parc national Banff, y compris les bateaux à moteur, les canots, les kayaks, les planches à pagaie et les canots gonflables : [parcs.canada.ca/navigation-banff](http://parcs.canada.ca/navigation-banff)



**Les véhicules à moteur hors route ne sont pas permis.**



**Les armes à feu sont interdites dans les parcs nationaux.** Cela comprend les armes à air comprimé, les artifices d'effarouchement des ours, les arcs, les frondes et tout autre objet semblable.



**Les vélos électriques** (à assistance au pédalage) sont autorisés uniquement sur les routes et sur certains sentiers du parc national Banff. Consultez le site [parcs.canada.ca/velo-electrique-banff](http://parcs.canada.ca/velo-electrique-banff) pour en savoir davantage.

## Loi sur les parcs nationaux du Canada

Les gardes de parc sont chargés d'appliquer la réglementation dans les parcs nationaux en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* ([parcs.canada.ca/reglementsbanff](http://parcs.canada.ca/reglementsbanff)). Pour signaler toute infraction, appelez 24 h sur 24, sept jours sur sept :

1-888-927-3367 – parcs Banff, Yoho et Kootenay et parc des Lacs-Waterton  
1-877-852-3100 – parc Jasper et parcs du Mont-Revelstoke et des Glaciers

**Les contrevenants seront poursuivis en justice et devront comparaître en cour. Les amendes peuvent aller jusqu'à 25 000 \$.**



Voici quelques conseils simples qui contribueront à une expérience sécuritaire et agréable.

## Avant de prendre le volant



Consultez les prévisions météorologiques : [meteo.gc.ca](http://meteo.gc.ca)



Renseignez-vous sur les conditions routières. En Alberta, consultez le site [511.alberta.ca](http://511.alberta.ca) ou composez le 511 ou le 1-855-391-9743. En Colombie-Britannique, consultez le site [drivebc.ca](http://drivebc.ca) (en anglais seulement) ou composez le 1-800-550-4997.



**Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, les pneus d'hiver sont obligatoires sur de nombreuses routes de montagne.** Assurez-vous que votre véhicule en est muni – cherchez le symbole du flocon de neige ou la mention « M+S ».

**M+S**

Consultez le site [parcs.canada.ca/conduite-banff](http://parcs.canada.ca/conduite-banff) pour obtenir des conseils de sécurité et des détails.

## Avant de partir à l'assaut des sentiers



Consultez les prévisions météorologiques. Préparez-vous adéquatement en apportant des vêtements chauds et des provisions. Consultez le site [parcs.canada.ca/pnb-randonnee](http://parcs.canada.ca/pnb-randonnee) pour obtenir une liste de matériel à apporter.



Renseignez-vous sur l'état des sentiers à l'adresse [parcs.canada.ca/sentiersbanff](http://parcs.canada.ca/sentiersbanff) et sur les bulletins importants à l'adresse [parcs.canada.ca/bulletins-banff](http://parcs.canada.ca/bulletins-banff).



Ne vous aventurez que sur du terrain adapté à l'expérience, aux capacités et à l'équipement de votre groupe.



En montagne, la saison des avalanches s'étend de novembre à juin. Même une courte promenade depuis le centre-ville de Banff ou de Lake Louise pourrait vous conduire en terrain avalancheux. Consultez le site [avalanche.pc.gc.ca](http://avalanche.pc.gc.ca) pour en savoir davantage.



Les téléphones cellulaires ne sont pas fiables dans de nombreux secteurs du parc, et **il n'y a aucune couverture le long de la promenade des Glaciers**. Avant de partir, transmettez les détails de votre excursion à une personne de confiance, y compris votre itinéraire, le point de départ de votre sentier, la description de votre véhicule, l'heure de votre départ et l'heure prévue de votre retour.

Pour obtenir d'autres renseignements sur la sécurité en montagne, consultez le site [parcssecuritemontagne.ca](http://parcssecuritemontagne.ca).



Que vous séjourniez dans le parc pour une aventure en famille ou pour une escapade relaxante, le meilleur moyen de découvrir ce paysage de montagnes consiste à sortir au grand air. Lacez vos bottes, faites vos skis, chaussez des raquettes ou enfourchez un vélo d'hiver, puis partez à l'assaut de nos nombreuses pistes hivernales.

## Renseignez-vous avant de partir



Passez à un centre d'accueil de Parcs Canada pour planifier une aventure sécuritaire, obtenir un dépliant sur les excursions hivernales et trouver des activités convenant à votre groupe.



N'oubliez pas que l'hiver comporte son lot de risques. Nul besoin de vous aventurer loin pour vous retrouver en terrain avalancheux. Si vous poursuivez votre chemin au-delà des sentiers désignés, vous devez absolument avoir reçu une formation en sécurité avalanche et transporter de l'équipement spécialisé.



## Sécurité sur la glace

Parcs Canada ne surveille PAS les surfaces de glace naturelle pour s'assurer qu'elles sont sécuritaires, pas plus qu'il ne signale les endroits dangereux. Si vous choisissez de patiner sur de la glace naturelle, vous le faites à vos risques et périls. Vous trouverez des conseils de sécurité sur le site [parcs.canada.ca/patinage-banff](http://parcs.canada.ca/patinage-banff).

## Conseils pour l'hiver



Les sentiers peuvent être glacés. Il est recommandé de porter des crampons pour la marche hivernale.



Apportez une lampe frontale en excursion. Les heures de clarté sont limitées, et vous ne savez jamais quand vous pourriez être retardé.



Préparez-vous adéquatement et restez au chaud! Les couches de vêtements supplémentaires, les couvertures, les boissons chaudes et les collations sont essentielles.



Au volant, attendez-vous à des conditions hivernales. Adaptez votre conduite à votre niveau d'aisance et d'expérience. Lisez la section Sécurité en montagne (p. 26) pour obtenir d'autres renseignements sur la conduite en hiver et les exigences à respecter.



Ne prenez pas votre voiture si ce n'est pas nécessaire! Les autobus Roam font la navette entre Banff et Lake Louise tout l'hiver. Consultez le site [roamtransit.com](http://roamtransit.com) (en anglais seulement) pour obtenir des détails, notamment sur les autres itinéraires.

Rendez-vous sur le site [parcs.canada.ca/banff-hiver](http://parcs.canada.ca/banff-hiver) pour consulter des cartes des sentiers, vous renseigner sur les conditions actuelles et obtenir d'autres renseignements.



Les stationnements se remplissent vite. Garez-vous dans les endroits désignés et non au bord de la route. Consultez le site [parcs.canada.ca/BanffActuel](https://parcs.canada.ca/BanffActuel) pour obtenir de l'information en temps réel sur les places de stationnement libres ou le site [parcs.canada.ca/banff-transport](https://parcs.canada.ca/banff-transport) pour connaître les options de transport en commun.



**Projet du canyon Kicking Horse**  
Attendez-vous à des périodes d'immobilisation et à des fermetures prolongées. Pendant les fermetures complètes, la circulation de la Transcanadienne sera déviée vers le village de Radium Hot Springs (route 93 Sud et route 95). Consultez le site [kickinghorsecanyon.ca](https://kickinghorsecanyon.ca) (en anglais seulement) pour obtenir des mises à jour.

**Vous visitez un parc national?  
Vous parcourez la promenade des Glaciers?  
Vous devez avoir en votre possession un laissez-passer de parc national valide.** Des droits d'entrée sont exigés dans la plupart des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux. Les recettes servent à fournir des services et des installations aux visiteurs. Ainsi, chaque fois que vous visitez un parc ou un lieu historique, vous investissez dans son avenir et dans un legs pour les générations à venir. Vous pouvez vous procurer votre laissez-passer de parc national à un poste d'entrée, dans un centre d'accueil de Parcs Canada ou auprès du préposé d'un poste d'accueil de camping.



© Sa Majesté le Roi du chef du Canada  
N° de catalogue : R64-573/2023F  
ISBN : 978-0-660-46048-2

  
**Wildlife in area**  
Obey speed limit  
**Faune dans le secteur**  
Obéissez à la limite de vitesse

**En cas d'URGENCE, faites le 911 ou, si vous avez un téléphone satellite, le 403-762-4506.**

Les téléphones cellulaires ne sont pas fiables dans le parc.  
Conditions routières en Alberta :  
511 ou 1-855-391-9743 / [511.alberta.ca](https://511.alberta.ca)  
Conditions routières en Colombie-Britannique :  
1-800-550-4997 / [drivebc.ca](https://drivebc.ca) (en anglais seulement)